



Commune de Barberaz  
Savoie

**COMPTE-RENDU SIMPLIFIE**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 17 décembre 2025**  
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le 17 décembre 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de Barberaz, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.**

**18 Présents :** A. BOIX-NEVEU – F. MAUDUIT - D. GODDARD – JP. COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD - M. LE CHENE – G. MUGNIERY – N. LAURENT - J. PEROT – JM. PRINCE - B. MOLLARD – N. PRIME - Y. FETAZ – G. MONGELLAZ – AC. THIEBAUD - B. DE RIVAZ - N. LAUMONNIER

**9 Excusés :**

Y. ROTA-BULO donne pouvoir à JM. PRINCE  
P. DUPUIS donne pouvoir à M. LE CHENE  
A. MAENNER donne pouvoir à B. MOLLARD  
P. VACHETTE donne pouvoir à D. GODDARD  
S. SELLERI donne pouvoir à A. BOIX NEVEU  
MF. PICHAT donne pouvoir à J PEROT  
JP. TISSINIE donne pouvoir à G. MUGNIERY  
P. MAULET donne pouvoir à N LAUMONNIER  
D. DUBONNET donne pouvoir à Y. FETAZ

Noémie PRIME a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h02

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2025**

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et en particulier son article 16,*

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**Vote à l'unanimité**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

EXAMEN SIMPLIFIE	
<b>1</b>	<p>Autorisation de signature d'une mission d'archivage avec Grand Chambéry <b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AUTORISE le Maire à signer la convention d'intervention de l'archiviste avec Grand Chambéry.</b></li> </ul>
<b>2</b>	<p>Approbation des modifications statutaires du SDES <b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ACCEPTE la modification des statuts proposés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie.</b></li> </ul>

3	<p>Adhésion à l'ANDES Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DIT</b> que la collectivité adhère à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante indiquée ci-dessus, soit 256 €.</li> <li>• <b>DIT</b> que le Maire est autorisé à renouveler l'adhésion à l'ANDES et à ordonner le paiement des cotisations dues à l'ANDES, pendant la durée de son mandat.</li> <li>• <b>DIT</b> que M. Jean-Pierre Coudurier représentera la collectivité auprès de cette même association.</li> </ul>
4	<p>Créances éteintes Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PROPOSE</b> au comptable public l'extinction des créances listées en séance,</li> <li>• <b>PROPOSE</b> au comptable public l'admission en non-valeur des créances listées en séance,</li> <li>• <b>DECIDE</b> de statuer sur l'effacement des titres de recettes présentés.</li> </ul>
5	<p>Adhésion au contrat d'assurance groupe du CDG73 pour la couverture des risques statutaires Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DECIDE</b> d'adhérer au contrat d'assurance groupe porté par le Cdg73 pour la couverture des risques statutaires (période 2026-2029),</li> <li>• <b>APPROUVE</b> la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Cdg73,</li> <li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention précitée avec le Cdg73,</li> <li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tous actes nécessaires à cette adhésion,</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2026.</li> </ul>
6	<p>Convention pour la mise à disposition d'un ACFI avec le CDG 73 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la convention d'inspection en hygiène et sécurité susvisé,</li> <li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention d'inspection en hygiène et sécurité avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, avec effet au 01/01/2026 pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée,</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2026.</li> </ul>
7	<p>Convention pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention avec le CDG 73 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> le projet de convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention susvisé.</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention susvisée, qui prendra effet à sa date de signature, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2026</li> </ul>
8	<p>Actualisation du règlement intérieur de la bibliothèque Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ACTE</b> les modifications apportées au règlement intérieur de la bibliothèque comme indiqué en séance,</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.</li> </ul>

9	<p><b>Autorisation de désherbage de la bibliothèque</b>  <b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AUTORISE, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)</b></li> <li>• <b>Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document</b></li> <li>• <b>Suppression des fiches</b></li> </ul> </li> <li>• <b>DONNE son accord pour que ces documents soient, selon leur état :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vendus au tarif de 1 €, à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque.</b></li> <li>• <b>Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.</b></li> <li>• <b>Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.</b></li> </ul> </li> <li>• <b>INDIQUE qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).</b></li> <li>• <b>PRECISE que l'opération de désherbage devra intervenir au moins une fois par an, soit avant fin d'année 2025 et suivantes,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.</b></li> </ul>
10	<p><b>Rétrocession de voirie rue des Tilleuls</b>  <b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE le projet d'acte de rétrocession susvisé,</b></li> <li>• <b>AUTORISE sa signature et les actes authentiques à venir qui seront dressés par le bureau d'études A&amp;F,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération</b></li> </ul>
11	<p><b>Adhésion à la charte constitutive du conseil local de santé mentale de l'agglomération chambérienne</b>  <b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (M. LE CHENE) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE l'adhésion de la commune de BARBERAZ à la Charte constitutive du Conseil Local de Santé Mentale de l'agglomération chambérienne présentée en séance,</b></li> <li>• <b>DESIGNE Jean-Claude BERNARD, Adjoint, référent pour représenter Barberaz au sein des instances du CLSM et assurer le lien avec la coordination,</b></li> <li>• <b>S'ENGAGE à respecter les principes et les engagements énoncés dans la Charte, notamment en matière de coopération, de confidentialité, de respect des rôles et de recherche de l'intérêt général,</b></li> <li>• <b>CONTRIBUE activement aux travaux du CLSM, en participant aux instances et groupes de travail, et en soutenant les actions locales en faveur de la santé mentale,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.</b></li> </ul>

<b>EXAMEN DETAILLE</b>	
<b>12</b>	<p>Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) <b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action.</b></li> <li>• <b>S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</b></li> <li>• <b>DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2026.</b></li> </ul>
<b>13</b>	<p>Convention de participation pour le risque « santé » avec le CDG 73 <b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE l'adhésion à la convention de participation pour le risque Santé proposée par le CDG73,</b></li> <li>• <b>ACCORDE ET FIXE la participation financière aux agents comme indiqué en séance,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion de la convention et à son exécution,</b></li> <li>• <b>DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2026.</b></li> </ul>
<b>14</b>	<p>Mise en place d'un Plan De Mobilité Employeur (PDMe) <b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, 3 Absentions (Y FETAZ, D. DUBONNET, AC. THIEBAUD) et 2 voix contre ( G.MONGELLAZ, B. DE RIVAZ) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE la mise en place du PDMe de Barberaz au 1<sup>er</sup> janvier 2026.</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents à intervenir.</b></li> </ul>
<b>15</b>	<p>Décision modificative n° 3 <b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE cette Décision Modificative (DM) n°3 au Budget Principal 2025.</b></li> </ul>
<b>16</b>	<p>Actualisation des Autorisations de programme et Crédits de paiement <b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (Y. FETAZ, D. DUBONNET, AC. THIEBAUD, G. MONGELLAZ, B. DE RIVAZ) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ADOpte l'actualisation des Crédits de Paiement (CP) des Autorisations de Programme (AP), telle que mentionnée dans le tableau présenté en séance.</b></li> </ul>
<b>17</b>	<p>Débat d'orientation budgétaire 2026 <b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PREND ACTE de l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026.</b></li> </ul>
<b>18</b>	<p>Autorisation d'ouverture anticipés de crédits BP 2026 <b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE cette ouverture anticipée de crédits en section d'Investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;</b></li> <li>• <b>AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2026, les dépenses d'investissement comme présentées en séance.</b></li> </ul>

19	<p>Délégation de signature à M. le maire pour les études et travaux liés à la réfection des terrains de tennis <b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AUTORISE M. le Maire à lancer les études,</b></li> <li>• <b>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026,</b></li> <li>• <b>AUTORISE M. le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et avenants concernant la réfection des courts de tennis.</b></li> </ul>
20	<p>Autorisation de lancer une étude d'opportunité financière et technique pour la création d'un réseau de chauffage urbain sur le centre bourg <b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AUTORISE monsieur le maire à signer une convention avec le SDES,</b></li> <li>• <b>LANCE l'étude d'opportunité financière et technique pour la création d'un chauffage urbain dans le centre bourg et le quartier de La Madeleine.</b></li> </ul>
21	<p>Soutien financier et partenariat entre la commune et un jeune athlète de Barberaz <b>Mme Laumonnier Nathalie ne prend pas part au vote.</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE l'attribution d'une aide financière au SOC Natation pour Emile Vincent à hauteur de 2000 € pour l'année 2026,</b></li> <li>• <b>SIGNE avec Emile Vincent une convention de partenariat via le SOC Natation,</b></li> <li>• <b>DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2026</b></li> </ul>

Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU

